Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 141 (1996)

Heft: 2

Artikel: Réflexions cinquante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale... : "Mission ou démission de la Suisse"? 1re partie

Autor: Lasserre, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345604

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réflexions cinquante ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale...

« Mission ou démission de la Suisse » ? (1)

Par le professeur André Lasserre [1]

Lors de la commémoration du 8 mai 1945 devant les Chambres fédérales, André Lasserre a su exploiter sa position privilégiée d'historien et de professeur qui n'est pas obligé de plaire et qui, par conséquent, jouit de plus d'indépendance que le politicien. Son exposé magistral – pour une fois le mot n'est pas galvaudé – a peu été relevé par la presse. Il appartenait donc à la *RMS* de le publier intégralement, même plusieurs mois après l'événement.

Il va de soi que le retour à la paix en 1945 soit rappelé avec solennité dans les pays qui ont souffert de la guerre et de l'occupation, d'autant plus qu'ils ont tous coopéré par leur résistance au maintien de leur honneur national et à leur libération. La Suisse n'a guère connu que des menaces. Elle ne peut donc pas célébrer cet événement dans le même esprit, mais son sort est indissociable de celui du continent : en tant qu'Européens, nous devons rappeler les sacrifices consentis par d'autres pour recouvrer leur indépendance. Nous en avons largement profité et nous leur devons notre reconnaissance.

En tant que Suisses, il faut se demander si l'Etat et la population ont visé seulement à préserver l'indépendance nationale ou encore à sauvegarder et à promouvoir des valeurs qui sont particulièrement menacées par toute guerre. Pour d'aucuns, la défense de ces valeurs justifierait seule l'existence du pays. La neutralité armée a permis de survivre. La neutralité tout court exigeait moralement davantage. C'est ce que suggère un ouvrage de Denis de Rougemont, achevé en mars 1940 et intitulé *Mission ou démission de la Suisse*. Sans m'attacher à son contenu, j'aimerais m'inspirer de ce titre qui pose le problème de la commémoration du 8 mai 1945.

Lorsqu'on commémore, on ne s'intéresse pas tant au passé tel qu'il fut, on projette surtout sur lui les options et les concepts de son propre temps. Nous sommes donc tentés de mesurer les réactions de nos prédécesseurs à l'aune de critères inappropriés à la mentalité de leur temps. Il importe plutôt de comprendre ; comprendre les hommes d'une époque qui ne pouvaient pas obéir entièrement aux mêmes priorités que nous, ni surtout faire abstraction d'un environnement qui, de 1933 à 1945, fut autrement redoutable que celui d'aujourd'hui.

La « défense spirituelle »

La première valeur à défendre serait à nos yeux la démocratie. En 1939, elle était alors largement dévalorisée parce qu'elle n'avait connu que des échecs dans les années précédant la guerre. Ni les pays occidentaux ni la Société des Nations n'avaient résisté efficacement aux dictatures dont les victoires s'étaient multipliées en Europe centrale ou en Espagne ; elle s'était incarnée dans le Front populaire en France où maint Suisse croyait voir l'avènement programmé du bolchevisme. Enfin, la démocratie n'avait pas maîtrisé un chômage déstabilisant.

[1] *Allocution d'André Lasserre, professeur honoraire à l'Université de Lausanne, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée fédérale du 7 mai 1995, destinée à commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les sous-titres sont de la rédaction.*

Devant les tempêtes qui s'annonçaient, le pays et son gouvernement cherchaient des garanties plus solides pour renforcer la volonté de défense. Rassembler les courants civiques du temps, c'était le but d'un Message aux Chambres de 1938 dû au conseiller fédéral Philippe Etter. C'est lui qui va animer le patriotisme de guerre. Les valeurs que ce Message veut assurer ne sont pas axées sur l'avenir, mais s'ancrent sur « les fondements spirituels de la Confédération ». Ce sont avant tout la diversité des cultures et la solidité des traditions. La Suisse n'est pas fondée sur une race, mais sur une volonté. La démocratie n'est certes pas oubliée dans l'énumération des caractéristiques nationales mais elle ne s'établit pas sur les immortels principes de 1789 : elle était déterminée par l'idée fédéraliste que la Suisse avait la mission de promouvoir. Ce qui comptait, c'était de construire sur les constantes de la suissité.

On soulignera au passage la volonté du Conseil fédéral de ne pas isoler la Suisse puisque celle-ci se situait au carrefour des grandes cultures européennes. Le Message débouchait sur la création de la fondation Pro Helvetia. Mais les événements et les hommes ont conduit à retenir surtout l'appel à un repli sur les traditions nationales. Le terme de « défense spirituelle » qu'il valorise n'incite pas à l'expansionnisme, il annonce la stratégie du Réduit national. Il évoque le Gothard, sommet du grand mythe alpestre régnant : dans le tumulte des accidents, le granit des remparts naturels garantit l'essence, l'immanence de la patrie et protège ses vertus. C'est cela qui fonde le « Sonderfall Schweiz ». Le temps et l'espace, l'histoire et les Alpes assurent des racines indestructibles à la communauté nationale, à l'heure où s'effondrent les certitudes, où s'écroulent les systèmes politiques. Cette vision relègue au second plan la mission de la Suisse dans un continent bientôt labouré par la guerre.

Durant la première phase de la guerre qui vit jusqu'en 1942 le triomphe des

armées allemandes, ce concept défensif s'avéra efficace : la guerre psychologique nazie visait à désarmer à l'avance les volontés de résistance, à paralyser les réflexes de défense. C'est le seul acte de guerre qu'eut heureusement à mener le pays. Autorités et population ont su faire face et n'ont pas fléchi sur l'essentiel. Un seul exemple : en juillet 1940, la légation d'Allemagne réclama le licenciement de plusieurs rédacteurs en chef de journaux qui manquaient de la servilité requise outre-Rhin. Ces exigences furent repoussées.

Pour prévenir des tensions avec les Etats belligérants, une censure de la presse fut toutefois jugée nécessaire. En règle générale, les médias ne devaient pas publier des nouvelles propres à semer l'inquiétude dans la population ni mettre la neutralité en danger. La marge d'arbitraire administratif restait large. Certains journaux religieux ou socialistes par exemple n'ont pas voulu céder et l'ont payé cher. Ces principes permettaient en tout cas de se ranger discrètement à des interventions extérieures. Pis encore, des consignes de silence remises aux journaux permettaient de prévenir des pressions. Pour l'autorité, mieux valait en découdre avec les représentants de la presse ulcérés par les contraintes qu'avec les réquisitoires de la légation allemande ou italienne.

Le contrôle de la presse était probablement indispensable, il ne constitue pas une page glorieuse. Il faut souligner toutefois que, jamais, on ne créa de propagande officielle. On hésite en effet à qualifier ainsi l'action d'Armée et Foyer qui contribua cependant largement à entretenir l'union sacrée et l'esprit de résistance, mais avec des méthodes totalement étrangères à l'endoctrinement massif des officines spécialisées d'autres Etats.

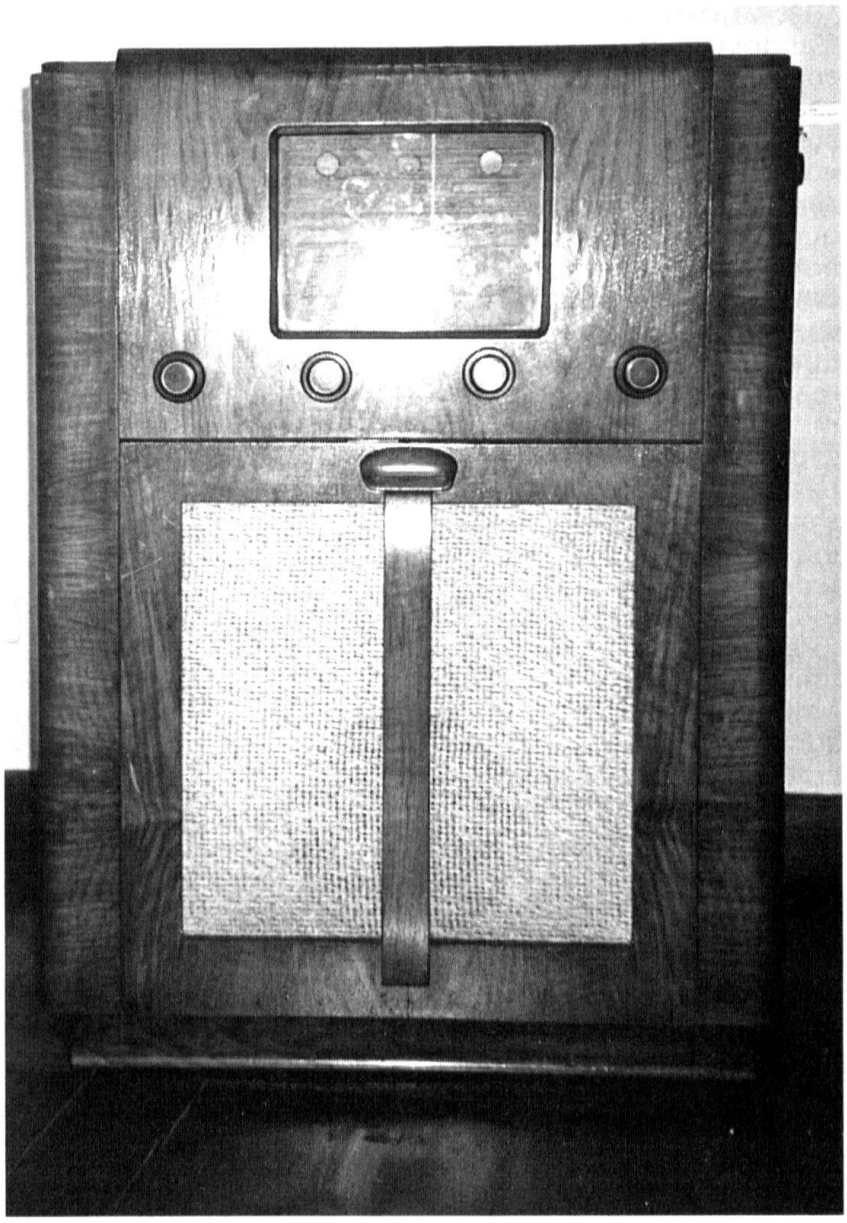

Relations économiques et financières avec l'Allemagne

La critique actuelle la plus troublante pour l'honneur national, c'est la collaboration économique et fi-

nancière avec l'Allemagne. Pour beaucoup, à elle seule, elle devrait empêcher notre génération de commémorer la période de guerre.

Pour éviter trop de détails techniques, précisons seulement que les exportations suisses vers l'Allemagne ont plus que décuplé pendant le conflit ; plus de la moitié de ces exportations servit à des besoins militaires. Bien plus, le Reich ne pouvait pas équilibrer ces achats par des ventes dans le cadre des accords de clearing. Les Allemands exigeaient des avances, soit des prêts que la Confédération accordait aux entreprises exportatrices. Elle devait céder à de fortes pressions qu'elle ne pouvait pas toujours écarter, malgré la ténacité de ses négociateurs. On peut certes mettre en balance les exportations suisses dans les pays alliés qui rétablissaient tant bien que mal la neutralité, c'est-à-dire un équilibre relatif entre les ventes à chacun des adversaires mais le fait reste : la Suisse a favorisé l'armée allemande par des matériels fournis et le financement de son effort de guerre.

En regard, l'objectivité exige le rappel de certains faits : d'abord la Confédération était entièrement entourée par les Puissances de l'Axe depuis l'automne 1942 où l'occupation de la France de Vichy avait fermé la dernière fenêtre vers les Etats du monde libre. Depuis 1940 déjà, notre industrie dépendait très largement des matières premières et du charbon fournis ou contrôlés par l'Allemagne : ils étaient indispensables à notre économie. Refuser les exigences allemandes aurait entraîné la fin de ces importations. Le dilemme pour la Suisse était donc la paralysie des industries et le chômage ou la contribution à l'effort de guerre. Ou pire encore : la collaboration ou l'invasion.

Les achats d'or

Pour beaucoup de nos contemporains, l'or sale confié à la Banque nationale par l'Allemagne favorisa un enrichissement encore plus scandaleux parce qu'injustifiable pour des motifs de sécurité. Il est vrai

que cet or a occupé une place croissante dans les coffres de notre institut d'émission qui apparaît ainsi complice des exactions commises dans l'Europe occupée. La réalité était plus complexe et n'échappait pas non plus aux exigences de la survie du pays. Les échanges internationaux ont besoin de financement dans des devises acceptées sur tous les marchés mondiaux. Ces devises, les belligérants ne pouvaient les trouver que dans un pays neutre, hors de la sphère allemande ou alliée, en un mot, indépendant. Or, le franc suisse restait à peu près la seule monnaie solide et convertible. Il était donc très recherché, tant par le Reich que par d'autres Etats.

Sollicitée de tous côtés, la Banque nationale devait bien acheter du métal précieux pour couvrir ses billets. L'Allemagne procura ainsi des montants en or pour environ 1,2 à 1,3 milliard, de 1940 au printemps 1945, pour des besoins qu'elle estimait absolument indispensables à sa guerre. Ce métal provenait en partie de stocks dérobés qu'elle avait préblanchis en gravant son propre sceau sur les lingots. Tous les responsables de la Banque nationale n'étaient probablement pas dupes de la manœuvre, même si elle n'entrait pas dans le code des instituts d'émission. L'or, sale ou propre, fourni en échange de francs suisses, apparaît un peu comme un atout-maître dans la défense du pays au sens large. A part son armée, la Suisse n'avait pas beaucoup d'autres cartes à jouer.

Du côté des ennemis de l'Allemagne, des mécanismes similaires étaient en jeu, sauf que les Alliés bloquaient l'or donné en paiement. La Suisse devait donc avancer les francs aux exportateurs sur ce gage métallique indisponible. Les francs suisses fournis aux Alliés ont aussi favorisé leur effort de guerre en finançant leurs services de renseignements, leurs achats de matériel militaire ou stratégique en Suisse même, ou en payant la Confédération pour ses services de puissance protectrice. Au total, les prestations financières en faveur des Alliés sont du même ordre de grandeur que celles accordées aux Allemands.

En aucun cas du reste, il ne s'agissait pour la Banque nationale de faire des bénéfices en profitant de la situation. Elle devait maintenir la parité monétaire et empêcher l'inflation dans le cadre que lui avait fixé la loi. Loi que l'on aurait pu modifier sans doute, mais au prix de quelles conséquences ?

La neutralité a permis d'échapper au conflit armé et aux ruines qu'il aurait entraînées. Elle n'isolait pas la Suisse au point de lui permettre de se placer au-dessus des contingences du moment, l'éthique dût-elle en souffrir. Le droit international interdit à l'Etat neutre d'avantager une des parties impliquées dans une guerre. Il n'impose pas qu'il respecte des principes moraux particuliers ni qu'il sorte de circuits économiques qui, de près ou de loin, touchent nécessairement au secteur militaire.

Outre la Banque nationale, il y a évidemment l'économie privée et les banques. Les mesures prises contre l'abri qu'elles pouvaient assurer aux capitaux volés n'ont pas été très rigoureuses ni efficaces avant 1944 ou 1945. Dans leur cas, la raison d'Etat ne justifiait pas ce laxisme.

(A suivre)

A. L.